

La rentrée s'est déroulée dans un contexte de mobilisation et de contestation sociale. Rien d'étonnant au regard des choix politiques ultra-libéraux ayant évidemment des conséquences dans notre secteur de l'éducation. Ces choix ont un impact direct sur la situation des publics reçus par les personnels : situation socio-économique, état psychique, malaise social et sociétal, etc. Les conditions de travail des personnels sont intolérables : moyens humains constants, redéploiements inacceptables, salaire bloqué avec un pouvoir d'achat qui se réduit, organisation du travail hors sol. Rares sont les établissements où l'équipe médicale et sociale est au complet, sachant que les personnels interviennent dans plusieurs établissements ou écoles. Il est urgent d'investir dans l'Éducation nationale pour la réussite et le bien-être de tou·tes les élèves.

**PLAN D'URGENCE
POUR L'ÉDUCATION**

PROTOCOLE SANTÉ MENTALE

À la suite des Assises de la santé scolaire qui se sont achevées en mai dernier, **un protocole santé mentale des élèves doit se mettre en place dans chaque établissement du 1^{er} et du 2nd degré d'ici la fin de l'année 2025.**

Ce protocole doit faciliter le « repérage et la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique ». Deux référent-es santé mentale (hors personnels médicaux et sociaux) dans chaque établissement pour le second degré et dans chaque circonscription pour le premier degré doivent être nommé-es.

Que l'ensemble des personnels des établissements soit sensibilisé à cette problématique ne peut être qu'une bonne chose, en revanche **ce protocole ne peut pas être le palliatif au manque de personnels médicaux (infirmier·ères, médecins, psychologues) et sociaux dans l'Éducation nationale.** C'est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas de service social scolaire dans le 1^{er} degré. Il n'est donc pas acceptable dans ce contexte de demander au SSFE



(Service Social en Faveur des Élèves) d'intervenir en plus dans les écoles.

Ce protocole ne pourra pas non plus cacher et compenser le manque de moyens auquel doivent faire face les Services publics comme ceux de la psychiatrie, de la petite

enfance, de la protection de l'enfance, ou encore du handicap.

Si notre ministère veut faire de la santé mentale des élèves une véritable priorité, alors il est urgent avant tout de recruter des assistant-es de service social, des conseiller·ères techniques de service social, des infirmier·ères, des psychologues et des médecins scolaires, qui sont des personnels formés et qui n'ont pas attendu ce protocole pour repérer et accompagner de manière coordonnée les enfants en souffrance psychique, et sans que cela ne coûte rien de plus. Mais sans moyens, ces professionnel·les se retrouvent aussi de plus en plus dans des situations de souffrance au travail.

PÔLE DÉPARTEMENTAL SANTÉ BIEN-ÊTRE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

La mise en place des pôles départementaux pilotés par les DASEN réunissant les 3 conseiller·ères techniques existant·es (inf /service social /médecin) et un poste de conseiller·ère technique PsyEN santé mentale nouvellement crée, et l'élaboration d'une circulaire globale sur les missions des quatre métiers, est une **remise en cause de la spécificité de nos missions et d'un fonctionnement national**. Chaque département va devoir gérer la pénurie des personnels et va être amené à faire des choix qui ne répondront pas à ce qu'on est en droit d'attendre d'un Service public de l'Éducation en termes de prévention, d'accompagnement social, de protection de l'enfance, etc.

Ces mesures ne seront pas celles qui permettront, comme le souhaite notre ministre, de « prévenir,

détecter ou promouvoir la santé en recentrant les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative ». Ni de détecter dès le plus jeune âge 100% des élèves pour qu'ils et elles puissent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.

Alors sans moyens, ces mesures ne resteront que des effets d'annonces ! La CGT Éduc'action revendique des créations de postes statutaires immédiates pour qu'enfin la santé mentale des élèves soit véritablement un enjeu et prise en charge par les professionnel·les dont ce sont les missions.



NON AU REDEPLOIEMENT !



En cette rentrée, et comme cela devient une « habitude », **toujours aucune création de postes statutaires pour les infirmier·ères de l'Éducation nationale**. Pourtant les besoins ne sont plus à démontrer. Malgré cette évidence, dans certaines académies, au lieu de recruter des personnels, c'est le redéploiement (ou partage de la pénurie...) qui a été décidé. Ainsi, dans le département de la Seine-Saint-Denis, ce ne sont pas moins de 39 postes d'infirmier·ères qui ont été redéployé·es sur plusieurs établissements (touchant surtout les lycées professionnels), augmentant significativement

la charge de travail des infirmier·ères. Cette nouvelle dégradation des conditions de travail touche également beaucoup d'autres académies dans lesquelles les congés maternité, les arrêts maladie, les décharges syndicales, les temps et les congés de formation etc. ne sont plus remplacés faute de budget et/ou de candidat·es.

REJOINS LA CGT ÉDUC'ACTION

